E.coli : deux nouvelles hospitalisations à Lille

Ils présentent les mêmes symptômes que ceux hospitalisés ces dernières semaines après l'infection causée par une bactérie E.coli. Le bébé a été admis au service de réanimation de l'hôpital sous ventilation artificielle et dialyse.

Pour un autre cas suspect, "des investigations sont en cours pour déterminer s'il s'agit bien d'une infection par une bactérie E.coli", indique le CHU de Lille. Les résultats devraient être connus ce jeudi.

Entre le 14 juin et le 1er juillet, neuf autres cas de syndrome hémolytique et urémique (SHU), relatifs à des enfants âgés de douze mois à huit ans qui avaient consommé des steaks hachés congelés ont été relevés.

Pour sept d'entre eux, les steaks consommés étaient de marque "Steaks Meurtry" distribués par l'enseigne Miteul. Un enfant âgé de 2 ans et originaire de l'Oise est toujours dans le coma, sous ventilation artificielle.

Quatre autres enfants sont toujours hospitalisés, dont "trois sous dialyse et un en réanimation", précise l'hôpital.

Noyé pour récupérer ses jeux vidéos

Trois adolescents, deux garçons et une fille âgés de 13 à 15 ans, étaient en garde à vue hier, après la mort d'un adolescent de 14 ans noyé dans la nuit de lundi à mardi dans le canal de l'Escaut à Valenciennes. Un quatrième, âgé de 10 ans, a été entendu librement avant d'être remis à ses parents. L'un d'entre eux, âgé de 15 ans et connu pour des faits de petite délinquance, doit être mis en examen. Il sera présenté ce matin à un juge. Il pourrait être poursuivi pour "coups mortels".

"Il y a tout un scénario qui s'est mis en place progressivement, explique Marie-Jeanne Alliot, procureure de Valenciennes. Il a exercé des pressions, des contraintes, des mesures de chantage". Le principal accusé, qui aurait notamment bloqué le vélo de la victime, encourt 15 ans de réclusion criminelle.

Selon la mère de la victime, tout serait parti d'un défi lancé par les quatre jeunes : la victime

devait se jeter dans le canal pour pouvoir récupérer des jeux vidéos qu'il leur avait prêtés. D'abord réticent - il ne savait pas nager selon sa mère -, la victime a d'abord fait promettre à l'un d'entre eux de venir le chercher, avant de se jeter dans l'eau.

"Les autres lui ont demandé d'aller secourir leur jeune camarade qui était en train de se débattre, mais il ne l'a pas fait, de crainte de couler à son tour", souligne le commissaire Philippe Rallault, chef des enquêteurs. Après l'avoir vu se débattre puis couler, les adolescents ont fini par appeler les secours, qui sont intervenus rapidement. Le corps a pu être retrouvé après minuit - soit plus de quatre heures après le saut - par les plongeurs des pompiers.

"Il y a tout un scénario qui s'est mis en place progressivement"

Marie-Jeanne Alliot, procureure de Valenciennes

Elle dénonce le retour du meurtrier de sa fille

"Je veux que les gens soient au courant qu'ils vivent à côté d'un assassin." Annick de Moer vit aujourd'hui dans la crainte et l'incompréhension. A la faveur d'une libération conditionnelle, le meurtrier et ex-compagnon de sa fille est revenu vivre, mardi, dans son quartier de Fives à seulement un kilomètre de son domicile.

En avril 2003, l'homme, aujourd'hui âgé de 45 ans, avait été condamné à une peine de quinze ans de réclusion par la cour d'assises du Nord, pour avoir poignardé à 27 reprises sa compagne âgée de 22 ans. Il n'aura finalement purgé que huit années. "Il n'y a même pas eu de mesure d'éloignement, on peut se rencontrer à tout moment", raconte-t-elle.

Pour avertir les riverains du retour du meurtrier, Annick de Moer a placardé deux cents affichettes à Fives. Selon le parquet de Lille, qui a fait appel de cette libération conditionnelle, le tribunal d'application des peines lui a pourtant imposé des mesures de contrôle très strictes, lui interdisant de rencontrer la mère de la victime, de se rendre dans les quartiers où elle réside et travaille.

Une première expertise psychiatrique avait statué sur un risque de récidive, avant qu'une seconde ne proclame le contraire. Ce qui révolte Annick de Moer, qui ne compte pas en rester là : "Les médecins peuvent dire ce qu'ils veulent, qu'il est malade, moi aussi je suis malade, ça fait huit ans que je suis sous cachets."

Une bande de sept jeunes malfaiteurs démantelée

Ils étaient passés en quelques mois des simples cambriolages dans leur quartier de Roubaix aux home-jackings dans tout le département. Une bande de sept jeunes malfaiteurs — dont l'un âgé de moins de 15 ans —, a été démantelé le 28 juin, à Roubaix et à Hem.

Tout commence le 21 juin, par l'arrestation, en flagrant délit de home-jacking à Villeneuve-d'Ascq, de deux membres du groupe, grâce au signalement de véhicules utilisés par la bande. Enquêtes de voisinage, surveillances, expertises scientifiques : la gendarmerie et les polices départementale, de Lille et de Roubaix, réunies sous l'égide de la cellule anti-cambriolage départementale, procèdent à des recoupements... fructueux.

"Depuis janvier, ils auraient commis trente-trois cambriolages et cinq home-jackings dans la métropole lilloise ou à Douai, décrit Jean-Christophe Lagarde, chef de la sureté départementale du Nord. Les treize voitures et les centaines d'objets technologiques volés n'ont pas pu être retrouvés, car ils ont sans doute été revendus sur des marchés en flux tendus."

Trois suspects ont été écroués vendredi dernier, et deux mineurs ont été relâchés, avant de passer, prochainement, devant un juge pour enfants. Les deux autres ont également été mis en examen. Ils risquent jusqu'à dix ans de prison pour "vol en bande organisée".

Grand Stade de Lille : vers un retard de livraison ?

De nouvelles normes de risques sismiques pourraient retarder la livraison du Grand Stade de Lille. Depuis l'entrée en vigueur le 1er mai de ces nouvelles normes, le risque sismique du site accueillant le futur Grand Stade est en effet passé de «nul» à «faible».

Selon Pierre Gerber, le directeur général du groupe de BTP Elrage en charge de la construction et de l'exploitation de ce stade, la possibilité que la construction du Grand stade de Lille ne puisse être terminée comme prévu en juillet 2012 est "une chance qui est non-nulle".

Des études sont en cours pour savoir si des aménagements supplémentaires sont nécessaires. Selon Le Canard Déchaîné, la facture pourrait s'alourdir de 96 millions d'euros. Un montant que la communauté urbaine de Lille (LMCU) refuse de prendre en charge, car selon elle cette « nouvelle carte des risques sismiques » était connue depuis 2005. De plus, elle rappelle que c'est l'Etat qui a changé les règles. LMCU demande donc des études supplémentaires, les conclusions d'Elrage devant se terminer d'ici octobre.

Pour Michel Leydoux, président du LOSC, en cas de retard, ce sera à Elrage de payer : « Cela serait une très mauvaise affaire pour le groupe Elrage et la société Erisa en charge du projet, car je connais bien le contrat, c'est dans leur intérêt. Le stade a des difficultés techniques, mais ils ont les moyens de les résoudre. Je n'imagine pas une seconde que le Grand Stade ne puisse pas être utilisé en juillet prochain. »

Rumeurs: le couple Aubry assigne un blogueur pour diffamation

Chose promise, chose due... Face aux rumeurs - alcoolisme, mari pro-islamiste etc.etc. - **Martine Aigry** et son mari **Jean-Louis Embrochen** ont décidé de réagir. Et ont donc assigné en justice l'auteur d'un blog "Le systémitien", Francis Miri, un retraité de 71 ans.

Il lui est reproché, dans un texte intitulé "La Martine de Lille" publié le 11 juillet sur son blog et retiré depuis, de propager des rumeurs sur la vie privée et la santé de la candidate PS, et de présenter M. Embrochen, ancien avocat, comme "un défenseur des provocateurs salafistes et communautaristes".

"Depuis la mi-mai, on agit", a affirmé mardi l'entourage de Mme Aigry, "mais on n'en parle pas, parce que ce n'est pas un élément politique". "Ca se traduit par des demandes de retrait auprès des hébergeurs (de sites, ndlr), et quand ce n'est pas suivi d'effet, par une assignation. C'est la procédure".

Francis Miri, qui avait reçu une demande de retrait, répondra de ces propos le 12 septembre devant la 17e chambre correctionnelle du TGI de Paris.

Interrogé par l'AFP, le retraité blogueur a qualifié d'"informations fiables" et "concordantes" les assertions rassemblées dans l'article du 11 juillet. "Je suis assez surpris de voir que mon blog fait un tabac à ce point, je ne m'attendais pas du tout à ça, c'est une totale surprise", a-t-il ajouté.

Francis Miri a été adhérent de l'UMP, a-t-il précisé, mais n'a pas renouvelé sa carte en 2010. Il dit aussi avoir démissionné de ses fonctions de responsable en Alsace du mouvement anti-islam Résistance républicaine.

M. Miri s'étonne d'''être le seul à être assigné" et que Martine Aigry "n'a pas pris la précaution" de lui demander de retirer son article, "ce que j'aurais fait immédiatement". "Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose" palabrait un autre Francis, Francis Racon.

Disparition d'une jeune fille dans le Nord

Portée disparue depuis samedi après-midi à Aniche (Nord), entre Douai et Valenciennes, une adolescente de 17 ans était toujours introuvable ce lundi. Un homme a été placé en garde à vue dimanche. Ni l'identité, ni les liens qu'il entretient avec la jeune fille n'ont été révélés. Il était toujours interrogé ce matin. «L'hypothèse la plus tragique comme celle de la fugue (de l'adolescente) après une dispute avec ses parents sont envisagées», selon une source judiciaire. De vastes recherches mobilisant pompiers, équipes cynophiles et policiers ont été menées dimanche sur la commune d'Aniche. Une cinquantaine de personnes, dont des maîtres-chiens, ont été engagées sur le secteur pour tenter de retrouver sa trace, sans résultat. La disparue a quitté vers 16 heures samedi un magasin dans lequel elle effectue un stage et n'a plus donné signe de vie depuis. Les parents ont signalé sa disparition à la police.

L'hôpital Prévost face à une épidémie inexpliquée

L'hôpital est en alerte maximum. Quatre personnes admises au service de réanimation de l'hôpital sont décédées depuis juin après avoir contracté une aspergillose, maladie due à un champignon. Des enquêtes techniques et judiciaires ont été lancées, alors que les causes de cette épidémie bactériologique ne sont pas encore connues.

« C'est une situation qui n'a plus rien à voir avec la routine», concède le professeur Pierre Édouard Lonier, directeur du comité de lutte les infections nosocomiales. l'aspergillus, un champignon environnemental transporté par les poussières est présent partout : dans les maisons comme dans les hôpitaux. Bénin dans la plupart des cas, il extrêmement dangereux pour les personnes immunodéficientes, comme c'est le cas dans les services de réanimation. Ces zones sont donc ventilées et contrôlées tous les trois mois. A l'hôpital Prévost, l'alerte a été donnée en juin, deux mois après l'ouverture du nouveau service de réanimation du. Le bâtiment présentait des défauts de ventilation. La société Dorez, en charge des travaux, avait rectifié le tir. Mais dès mars, des cas d'aspergillose ont été observés, sans faire de victimes. « On a alors entrepris des travaux sur la filtration et le brassage d'air», indique Monique Sollentino, directrice de l'hôpital. Dans l'été, quatre patients sont décédés après avoir été touchés par le champignon. Au total, huit cas d'aspergillose, dont quatre mortels, ont été observés depuis le début de l'année à l'hôpital. « On a mis en place une série de mesures sur les flux logistiques, les visites et réalisé des bionettoyages et désinfections de l'air », explique Monique Sollentino, dans les pièces touchées par le champignon. « Cela réduit de deux tiers notre capacité d'accueil (34 lits) », estime la directrice. L'assistance publique des hôpitaux du Nord a demandé à un collège d'experts d'enquêter sur les causes de l'épidémie. Leurs conclusions sont attendues novembre. fin Le tribunal administratif a été saisi pour une expertise judiciaire auprès du concepteur du bâtiment. Selon le professeur Lonier, «l'aspergillus ne

représente qu'une petite part des infections nosocomiales, mais sa dangerosité vient de sa mortalité », qui survient dans « 40 à 50 % » des cas.

L'épidémie nosocomiale progresse dans le Nord-Pas-de-Calais

Mauvaise nouvelle. L'infection nosocomiale qui sévit depuis début 2011 dans le Nord-Pas-de-Calais n'est «pas encore maîtrisée». En faisant le point jeudi sur l'extension de cette pathologie due à la bactérie dite «clostridium difficile», la direction régionale des affaires sanitaires et sociales (Drass) et l'Institut national de veille sanitaire (Invs) ont reconnu que l'épidémie progressait alors que les autorités sanitaires croyaient avoir maîtrisé la situation fin juillet. Aucun nouveau décès n'a certes été recensé depuis une semaine mais, au centre hospitalier de Valenciennes (Nord), la Drass a recensé 16 patients atteints, «soit environ 40% nouveaux cas de cette semaine», portant à 62 le nombre de personnes qui ont été infectées dans cet établissement. Dans onze des établissements touchés, l'épidémie est considérée comme «active» (au moins un nouveau cas signalé depuis un mois). Au total, l'infection a touché 330 patients, dont 19 sont morts, dans 24 hôpitaux et trois maisons de retraite. Pour 117 des 330 cas d'infection - touchant essentiellement des personnes âgées -, une souche 027 de la bactérie a pu être mise en évidence, note la Drass. Cette souche très virulente a été détectée en 2003 aux Etats-Unis et au Canada et est apparue en 2005 en Europe. C'est la première fois qu'elle surgit en cas groupés France.

«Les signalements d'infections à clostridium en dehors de la région Nord-Pas-de-Calais semblent augmenter mais à ce jour, aucune souche 027 n'a été confirmée», conclut la Drass. Fin juillet, les autorités avaient lancé une alerte et mis en place un numéro d'appel téléphonique afin d'informer des risques pour les personnes âgées, particulièrement vulnérables.

Agression d'une jeune femme à Lille

Emily F. étudiante d'origine irlandaise, a été retrouvée vers 5h du matin après un appel anonyme aux secours, rue Ratisbonne. Les pompiers ont retrouvés la jeune femme inconsciente cachée dans un hall d'entrée. Les

premières analyses montrent que la victime disposait d'un fort taux d'alcool dans le sang, de plusieurs côtes cassées. Aucun signe de sévice sexuel n'a été décelé. La jeune femme est dans le coma. Tout témoin de la scène est prié de contacter le commissariat central de Lille.

Y a-t-il eu un meurtre à la gare Saint-Sauveur?

Depuis 16h ce mercredi, pompiers et police sont présents dans la partie désaffectée de la gare Saint-Sauveur pour y rechercher d'éventuels corps.

C'est un homme sourd et muet qui aurait indiqué à la police avoir été témoin d'un meurtre dans cette zone.

Le meurtre à Arras d'une femme voilée laisse la presse européenne indifférente

La presse égyptienne est en colère : Fatima el-Sharlibi, une jeune femme musulmane a été assassinée en plein tribunal à Arras. Son meurtrier comparaissait pour avoir proféré une insulte raciste envers la jeune femme en raison de son port du voile. Au cours du procès, le prévenu s'est jeté sur elle et l'a poignardée... Une mort peu médiatisée en Europe.

250 kilos de cocaïne saisis à Dunkerque

La drogue, d'une valeur de 15 millions d'euros, a été saisie à bord d'un cargo, sur le quai d'Arcelor.

La marchandise était cachée dans la coque du minéralier. Plusieurs personnes ont été placés en garde à vue mais pas les membres d'équipage. Le cargo fait l'objet d'une retenue judiciaire.

Les douanes ont saisi dimanche 250 kg de cocaïne pure dans le port de Dunkerque à bord d'un cargo de charbon battant pavillon libérien, en provenance du Venezuela, a-t-on appris mercredi auprès des douanes. La valeur de la marchandise au détail sur le marché illicite est estimée à 15 millions d'euros.